

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Christine

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Christine, apporte une correction au procès-verbal du 5 mars 2024 de la Municipalité de Sainte-Christine, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

070-03-2024 2.13 Comité ad hoc – Politique des conditions de travail

Attendu que la Politique des conditions de travail prendra fin le 31 décembre 2024;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place un comité ad hoc afin d'étudier la Politique des conditions de travail actuelle;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les personnes suivantes sur le comité d'embauche :

- Mme Heidi Bédard;
- M. Simon Dufault;
- M. Gilbert Grenier;
- M. Jean-Marc Ménard;
- M. Patrick Wolput.

Adoptée à l'unanimité

Or, on devrait lire :

070-03-2024 2.13 Comité ad hoc – Politique des conditions de travail

Attendu que la Politique des conditions de travail prendra fin le 31 décembre 2024;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place un comité ad hoc afin d'étudier la Politique des conditions de travail actuelle;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les personnes suivantes sur le comité **ad hoc** :

- Mme Heidi Bédard;
- M. Simon Dufault;
- M. Gilbert Grenier;
- M. Jean-Marc Ménard;
- M. Patrick Wolput.

Adoptée à l'unanimité

J'ai dûment modifié le procès-verbal du 5 mars 2024 en conséquence.

Signé à Sainte-Christine, ce 17 octobre 2024.

Heidi Bédard,

Directrice générale et greffière-trésorière